

NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET COMMUNAL 2021**Mairie de CULHAT**

4 Place de la Charme

63350 CULHAT

Tél : 04.73.70.23.69

Mail : mairie.culhat@wanadoo.fr

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles et doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site internet de la commune de Culhat.

BUDGET PRINCIPAL**1. BUDGET PRIMITIF 2021 : SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

Dépenses de fonctionnement par chapitre (€)

Chapitres	Budget primitif 2021
011 Charges à caractère général	267 909,00
012 Charges de personnel	309 530,00
65 Autres charges de gestion courante	134 165,00
66 Charges financières	9 000,00
67 Charges exceptionnelles	30,00
023 Virement à la section Investissement	21 494,04
042 Opérations d'ordre	528,00
TOTAL	742 656,04

Recettes de fonctionnement par chapitre (€)

Chapitres	Budget primitif 2021
013 Atténuations de charges	7 700,00
70 Produits des services	58 920,00
73 Impôts et taxes	394 695,00
74 Dotations et participations	228 532,00
75 Autres produits de gestion courante	35 002,00
76 Produits financiers	10,00
77 Produits exceptionnels	13 593,00
78 Reprises sur provisions	0,00
042 Opérations d'ordre	0,00
002 Résultat antérieur	4 204,04
TOTAL	742 656,04

Chapitre 73 : Fiscalité

- | | | |
|---|---|--------------|
| - | Taxe sur le foncier bâti (y compris compensation de la taxe d'habitation) | 227 225,00 € |
| - | Taxe sur le foncier non bâti | 44 156,00 € |

Chapitre 74 : Dotations de l'état

Les dotations attendues de l'Etat en 2021 s'élèvent à 228 532,00 €.

2. BUDGET PRIMITIF 2021 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- Voirie
- Eclairage public
- Cimetière (murs et aménagements)
- Matériel roulant
- Matériel et outillage technique
- Matériel de bureau et informatique
- Réfection de la Maison Bien Être
- Travaux d'entretien de l'Eglise

Etat de la dette

La commune a 5 emprunts en cours concernant :

- L'église
- Le multiple rural
- L'agrandissement de l'école et la cantine
- La voirie de l'année 2011
- Un matériel roulant (tracteur).

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 : 258 581,31 €.

Un nouvel emprunt de 170 000 €, sur 15 ans, va être pris pour financer les travaux de voirie de l'année 2021 et d'autres travaux d'aménagement.

Recettes

Les subventions d'investissement prévues en 2021 s'établissent comme suit :

- | | | |
|---|---|-------------|
| - | Département | 25 920,00 € |
| - | Dotations équipement territoires ruraux | 10 452,00 € |
| - | Autres fonds | 4 815,00 € |
| - | Amendes de police | 11 000,00 € |